

A. D. S. E.

Mairie 1, rue du Château 91410 Saint-Escobille

Association déclarée le 15.10.2002 n° 0911004402 sous la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 JPNS

Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable,
des Transports et du Logement
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75700 PARIS

Saint-Escobille, le 21 avril 2011

Objet : projet de Centre de Stockage de Déchets ultimes à SAINT-ESCOBILLE (91)

Madame la Ministre,

Lors de la campagne qui a précédé les élections régionales, vous vous êtes rendue à SAINT-ESCOBILLE le 9 mars 2010 et vous avez pu, au cours de la rencontre avec les élus, les responsables de l'association et la population reconnaître les dangers et les nuisances que pourrait apporter cette installation industrielle sur la nappe phréatique ainsi que sur l'activité agricole de Beauce. Vous nous avez même assuré de votre total soutien dans la lutte contre un projet aussi dangereux pour l'équilibre écologique et économique du Sud Essonne. La presse a d'ailleurs largement repris vos propos (cf articles ci-joint). Les déclarations sur votre blog, des membres de votre groupe politique et celles qu'ils ont faites au cours de notre Assemblée Générale du lundi 8 mars 2010 n'étaient pas ambiguës.

Aussi votre nomination au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer nous a donné confiance et nous a permis d'espérer que vous porteriez une attention toute particulière à ce dossier sensible.

Cependant, la réponse de votre ministère en date du 22 mars 2011 à la question parlementaire posée par Madame Anny POURSIHOFF vient de nous apprendre que l'État persistait dans son intention de soutenir le projet de CSDU en recourant à la procédure de déclaration de projet. Nous vous avouons sincèrement ne plus comprendre. Il existe une véritable contradiction entre vos engagements **à notre égard** et la réponse de votre ministère.

C'est pourquoi nous désirerions une nouvelle fois vous présenter de manière précise les raisons de notre opposition à ce projet qui, bien au delà de la défense locale, relèvent de la

protection générale de la santé et de l'environnement, d'une volonté d'agir sur la réduction des déchets à la source, leur réutilisation et leur recyclage, conformément aux engagements du Grenelle de l'environnement.

Nous voudrions en particulier vous expliquer notre participation active aux plans d'élimination des déchets de la région Ile de France et du département d'Eure et loir ainsi que l'étude approfondie que nous avons fournie aux communes situées dans le périmètre du SAGE Nappe de Beauce avec plusieurs recommandations sur la préservation de la ressource en eau.

Pour toutes ces raisons, nous souhaiterions vivement vous rencontrer et vous remercions à l'avance de bien vouloir nous recevoir.

Dans cette attente,

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre respectueuse considération.

Pour l'ADSE : La Présidente,
Marie-Josèphe MAZURE
Maire de Mérobert